



## **Pandémie de COVID-19 :** **plan de relance du Groupe S&D pour la démocratie et les** **droits fondamentaux**

Le monde s'efforce de ralentir la pandémie de COVID-19 à l'aide de mesures sociales restrictives à grande échelle. Or, les Socialistes & Démocrates sont d'avis qu'il faut contrôler de près les effets de ces mesures sur les personnes en général, et sur les plus vulnérables, en particulier. Parallèlement, il faut maintenir les droits fondamentaux de tous. Les libertés civiles, la justice et les affaires intérieures sont au cœur des préoccupations politiques des citoyens. Dans ce contexte, nous appelons les gouvernements et l'Union européenne à protéger les droits de tous. Nous sommes bien conscients que la rapidité de la propagation de la pandémie a obligé les responsables à prendre des décisions dans une urgence sans précédent. Cependant, certaines mesures ont été prises sans évaluation complète et appropriée. Il est encore temps de remettre en question certaines options, afin d'éviter des conséquences non souhaitées.

### **Maintenir la démocratie et l'État de droit durant la pandémie**

- Il faut respecter les législations nationales et européennes, ainsi que les normes internationales, même en temps de crise. Cela concerne en particulier le respect de valeurs telles que la dignité humaine, la liberté, la démocratie, l'égalité, l'État de droit et les droits humains. Ces valeurs sont garanties par l'article 2 du TUE.
- Toute mesure d'urgence – comme une restriction de la liberté de circulation ou de réunion – doit être nécessaire et justifiée, strictement proportionnée à son objectif, soumise au regard démocratique, et temporaire.

- Les évaluations par la Commission européenne des mesures d'urgence nationales doivent aboutir à des conclusions claires. Toute mesure corrective requise doit être prise promptement.
- La Commission et le Conseil doivent enfin appliquer effectivement l'article 7 du TUE (à l'égard de la Hongrie et de la Pologne, par exemple). Leur inaction constante en la matière sape l'intégrité des valeurs européennes communes, ainsi que la confiance mutuelle et la crédibilité de l'Union en tant que telle.
- Nous exhortons le Conseil à débloquent la proposition de règlement relatif à la protection du budget de l'Union en cas de carences généralisées d'un État membre sur le plan de l'État de droit. L'UE doit se doter d'un mécanisme réel et significatif de protection de la démocratie, de l'État de droit et des droits fondamentaux, adossé à des sanctions appropriées, dont la possibilité de suspension des paiements prévus dans le cadre du budget européen.
- La crise ne doit pas être exploitée pour museler la liberté de la presse et étouffer la liberté d'expression des journalistes. Nous exhortons la Commission à développer un mécanisme de surveillance de la liberté des médias, en bonne et due forme. Celui-ci doit s'ajouter au nouveau mécanisme de protection de l'État de droit, et instaurer des normes et critères de référence précis au niveau de l'UE – en légiférant, si nécessaire.

## **Restaurer dès que possible la liberté de circulation et l'espace Schengen**

- Nous restons attachés à l'espace Schengen, qui assure à plus de 400 millions de personnes un droit de déplacement illimité sur le territoire de l'UE. Chéri par les citoyens de l'UE, il s'agit d'un droit inestimable, tant pour les personnes que pour les entreprises.
- Dans cette optique, nous considérons qu'il est urgent de revenir à un espace Schengen de plein exercice, sans contrôles aux frontières intérieures. Si nous soutenons les mesures publiques de distanciation physique, établies pour limiter la propagation du COVID-19, nous ne sommes pas convaincus que les contrôles aux frontières contribuent à réduire cette propagation.
- Nous soulignons que conformément au droit de l'Union, toutes les mesures prises par les États membres doivent être nécessaires, coordonnées, proportionnées et temporaires. Les contrôles aux frontières intérieures doivent rester l'exception, et intervenir en dernier recours en fonction de critères objectifs. Ils ne doivent pas être

motivés par des considérations politiques. Ces contrôles doivent être au service de la santé publique. Cela signifie que les contrôles aux frontières et autres mesures de restriction des déplacements ne doivent être ni instaurées ni prolongées avant une évaluation minutieuse de leur efficacité du point de vue de la santé publique.

- Les contrôles aux frontières intérieures, réinstaurés dans le cadre du code frontières Schengen, ne peuvent et ne doivent pas mettre en péril la liberté de circulation des personnes, des biens et des services, droits fondamentaux assurés à l'ensemble des citoyens européens par les traités fondateurs de l'Union. Dans cette optique, nous insistons sur la levée par les États membres des nombreux obstacles rencontrés par des travailleurs transfrontaliers de l'espace Schengen depuis le début de la pandémie.
- Nous appelons la Commission à adopter un rôle plus proactif dans la coordination des actions des États membres, afin de lever les contrôles aux frontières intérieures et autres restrictions aux déplacements. Nous appelons la Commission à user de la plénitude de son pouvoir pour surveiller et contrôler la mise en œuvre concrète des contrôles aux frontières intérieures, afin d'assurer le respect du droit de l'Union.
- Pour le moyen et le long terme, nous demandons une mise à jour significative du code frontières Schengen et du mécanisme d'évaluation de Schengen. Nous appelons la Commission à effectuer une analyse stratégique de la situation actuelle. Il s'agit de proposer des mesures qui permettront à l'UE de riposter aux éventuelles crises futures de manière moins nationaliste, plus coordonnée et plus cohérente.

### **Protéger les données personnelles et la vie privée durant la pandémie**

- Nous ne permettrons jamais l'invalidation ou la suspension de droits fondamentaux, comme la protection des données personnelles et de la vie privée, en raison de circonstances exceptionnelles ou de l'instauration d'un état d'urgence.
- Toutes les restrictions permises dans le cadre de la Charte des droits fondamentaux et des législations en matière de protection des données et de la vie privée, doivent procéder d'une loi, être proportionnées et nécessaires, permettre des actions correctives et être limitées dans le temps.
- Nous demandons que la protection des données et la protection intégrée de la vie privée constituent le fondement de toute plateforme, outil ou application numérique développée et utilisée pour contenir, contrôler ou collecter des informations sur la

pandémie. De même, il est essentiel que ces plateformes, outils et applications respectent le principe de minimisation des données, ainsi que la prohibition de toute surveillance généralisée.

- Nous insistons sur le déploiement de ces solutions conformément aux pratiques établies. L'adoption de toute solution destinée à l'usage individuel, comme les applications de traçage, doit être authentiquement volontaire. Dans la mesure du possible, ces applications ne doivent collecter que des données anonymes. Toute donnée collectée et utilisée sera conservée de manière décentralisée sur le dispositif collecteur (*on the edge*) et non dans une base de données centrale. Les applications ne doivent prêter à aucun usage commercial, et aucune donnée ne peut être utilisée à des fins commerciales ou policières.
- Nous demandons la transparence complète des algorithmes mis en œuvre, la pleine connaissance des types de données et de leur mode de collecte, des usages de chaque donnée, des autorisations d'accès à celles-ci et de leur durée de conservation.
- Ce type d'application ne peut être disponible que durant la pandémie et doit être non-activable et inutilisable en temps normal.

### **Protéger le droit d'asile et les vies des migrants durant la pandémie**

- Nous demandons une révision fondamentale du droit d'asile de l'UE. Celui-ci doit se fonder sur le droit individuel à l'asile et à la solidarité, et sur la répartition entre États membres.
- L'UE doit garantir l'accès permanent à son territoire, et assurer des procédures d'asile aux personnes à la recherche d'une protection internationale.
- Dans cet esprit, nous demandons aux États membres de prendre les mesures nécessaires pour protéger les migrants contre le COVID-19. Il s'agit, entre autres, de leur assurer des conditions de logement appropriées, et/ou de les réorienter à partir de l'État membre de première arrivée. La détention ne doit être envisagée qu'en ultime recours.
- L'Union doit instaurer une approche neuve et plus durable de la recherche et du sauvetage en mer. Cette approche doit se fonder sur le droit international ; elle doit remplacer les solutions ponctuelles actuelles par un mécanisme exécutoire de débarquement des migrants en lieu sûr ; elle doit faciliter la répartition ultérieure ;

et elle doit augmenter le financement des opérations de recherche et de secours, afin de multiplier et d'améliorer celles-ci.

## **Protéger les plus vulnérables durant la pandémie**

- L'Union doit être vigilante au sujet de l'aggravation des risques de violence domestique induite par les mesures de quarantaine, en particulier à l'encontre des femmes et des enfants. Or, les premières statistiques signalent déjà une augmentation inquiétante de ces cas. Nous demandons donc des solutions innovantes pour les victimes et pour les témoins, qui sont souvent des enfants. Nous demandons aussi le maintien du soutien humain et financier à ces personnes. Les autorités ne doivent pas oublier les groupes vulnérables, les moins visibles de nos sociétés, comme les victimes de la traite d'humains et les enfants qui vivent dans la pauvreté.
- L'UE doit s'attaquer à la surpopulation carcérale et à la dégradation des conditions sanitaires qui en résulte, tant pour les détenus que pour les personnes qui y travaillent. Nous demandons d'envisager sérieusement la possibilité de libération anticipée des détenus ou d'adaptation de leurs conditions d'incarcération, en particulier pour les délits mineurs et les peines quasiment purgées. Nous demandons aussi, dans la mesure du possible, la limitation des détentions préventives. Il faut maintenir autant que possible les visites familiales, dans des conditions sûres.
- Le racisme, la xénophobie et l'intolérance en lien avec le COVID-19 nous font horreur. Nous demandons que toutes les politiques relatives à la pandémie tiennent compte de leurs effets éventuels sur les plus vulnérables. Le passage à l'enseignement en ligne, par exemple, est susceptible d'affecter de manière disproportionnée les jeunes Roms et les jeunes voyageurs. De même, les mesures de confinement strict sont difficiles à mettre en œuvre dans certaines communautés roms.
- Nous appelons les autorités à garder à l'esprit les problématiques particulières des personnes LGBTQI+ et des personnes âgées et handicapées. Il s'agit, entre autres, de l'accès aux soins de santé durant la pandémie. Les États membres ne doivent discriminer aucun groupe. Nous insistons sur le développement de meilleures politiques de gestion des risques de santé graves et multiples, associés à l'isolement. Cela concerne les personnes âgées, sans se limiter à celles-ci.

Aujourd'hui, nous pouvons envisager un avenir et un monde où la pandémie recule et où s'atténue la nécessité de distanciation physique. L'Union européenne doit faire en sorte que les droits fondamentaux et la démocratie que nous chérissons y soient dûment protégés. Dans cette optique, nous demandons un plan de relance vigoureux et global, fondé sur les principes de solidarité, de coopération et d'unité d'action. Un plan qui assure la protection des personnes les plus vulnérables. Le Groupe S&D demande la suppression, aussi vite que le permet la sécurité, de toute mesure en vigueur qui affecte la vie privée des personnes ou réinstaure des frontières entre États. Nous resterons attentifs aux changements sociétaux inévitablement produits par la pandémie au cours des mois et des années à venir. Le Groupe S&D se battra pour éviter que ces changements se fassent au détriment des personnes les plus vulnérables de notre société, ou de celles qui demandent asile sur notre continent.